



Nous n'avons volontairement pas corrigé les imperfections de forme qui peuvent apparaître dans chaque copie.

Troisième concours

3^{ème} épreuve d'admissibilité : Question contemporaine

Meilleure copie

Note : 18/20

Sujet : Les territoires de la République

A l'issue de sa visite récente en Polynésie, le Président E. Macron a reconnu la responsabilité de l'Etat quant aux essais nucléaires pratiqués sur ce territoire d'Outre-Mer. Cette reconnaissance symbolique reflète la relation parfois ambivalente et la recherche d'équilibre permanent qui entoure la relation entre le pouvoir central et ses territoires.

En effet, la dialectique entre autonomie et centralisation ; unité et particularismes ; diversité et exclusion cristallisent les tensions qui entourent « les territoires de la République ». Si la pluralité des ces derniers renvoie d'emblée aux Territoires d'Outre-Mer consacrée par un certain éloignement géographique, à l'échelle de l'hexagone la division entre centres urbains et périphéries s'est révélée avec d'autant plus d'acuité à l'aune de récentes crises. D'une part, celles des Gilets Jaunes en 2018, et d'autre part, la crise sanitaire qui a souligné certaines fractures territoriales et sociales. Ainsi, si les territoires de la République offrent à la France une partie de sa diversité, en grande partie héritée de la colonisation, ces derniers sont aussi au cœur des enjeux contemporains afférents aussi bien à la politique de la ville qu'à celle relative à la lutte contre les inégalités et et l'exclusion.

Dès lors, la République a-t-elle encore les moyens d'assurer la cohésion de ses territoires ?

Après avoir montré que la maîtrise du territoire se trouve au cœur de l'affirmation du rôle de l'Etat, bien que celle-ci se heurte à des fractures multidimensionnelles (I) ; il sera utile de souligner que si les fractures territoriales sont porteuses de désillusions, l'Etat peut renforcer son action dans une logique valorisant la proximité, l'accessibilité et la confiance.

*

*

*

LA MAITRISE DU TERRITOIRE SE TROUVE AU CŒUR DU PROJET D'UN ETAT CENTRALISE, BIEN QUE CELLE-CI SE HEURTE A DES FRACTURES MULTIDIMENSIONNELLES PERSISTANTES

Historiquement, la maîtrise du territoire par un pouvoir central apparaît comme un marqueur d'autorité et de stratification à l'échelle de l'espace national

La formalisation de l'Etat repose sur la maîtrise d'un territoire national et de ses frontières qui sont consubstantielle à l'affirmation de la souveraineté.

En effet, comme le montre Norbert Elias dans son ouvrage La dynamique de l'Occident, la lutte entre pouvoir féodal et les seigneuries est déterminante dans le processus d'unification de l'Etat moderne. Cette phase de structuration d'un Etat central passe notamment par l'organisation d'un système de collecte de l'impôt.

La volonté d'expansion du territoire au centre des affrontements inter-étatiques, caractérise plus particulièrement l'affirmation de la puissance du règne de Napoléon Bonaparte qui se matérialise par les campagnes d'Europe du début du XIX^e siècle. A cette époque se façonne également la stratification administrative de la France en départements qui perdure à ce jour. Le décret du 28 Pluviose an VIII crée ainsi la fonction de Préfet, dont les missions sont consacrées par la Constitution de la V^e République. Dès 1791, la France compte environ 92 départements, le nombre atteindra plus de deux cent au plus fort des conquêtes napoléoniennes.

Sous la III^e République, le rôle de « l'Etat instituteur » et l'affirmation de la mission de l'école comme creuset de la République marque l'ancrage de la promesse républicaine en faveur de l'égalité des chances. L'enseignement de l'histoire de France à travers le manuel le Le Petit Lavis sert à constituer et unifier un imaginaire collectif censé reposer sur un socle de valeurs républicaines : la liberté, l'égalité, la fraternité transmises par les hussards noirs de la République.

De nos jours, la géographie plurielle fait apparaître des enjeux d'unification et de désenclavement.

La France d'Outre-Mer : entre unité et spécificités

La cartographie des Outre-mer laisse apparaître douze Territoires d'outre-mer répartis sur plus de trois continents. Leur histoire et départementalisation est pour certains territoires, en particulier les Antilles, liée à la Traite Négrière (commerce triangulaire) dans lequel plusieurs ports français, en premiers lieux desquels ceux de Nantes et de Bordeaux ont joué un rôle de premier plan. Ce lien est particulièrement bien mis en exergue au Musée du Château des Ducs de Bretagne à Nantes qui consacre tout un étage à ce pan de l'histoire nationale, revêtant ainsi une mission mémorielle et unificatrice qui a été l'objet de nombreuses revendications de part de la société civile. Cette démarche a aussi été consacrée à Bordeaux à travers le projet les « Anneaux de la Mémoire » en partie porté à la géographe C. Chivallon.

Pour souligner la pluralité des identités et des sous-cultures associées à la diversité de ces territoires, le roman Texaco de l'écrivain P. Chamoiseau, lauréat du prix Goncourt 1992 magnifie les identités créoles et les spécificités des dialectes qui reflètent la diversité des communautés aux Antilles et plus particulièrement en Martinique. Il souligne également la caractérisation des sous-groupes de populations métisses : que l'on peut interpréter comme les stigmates (Ervin Goffman) de la dépréciation

raciale issue de la Traite. C'est en particulier la plume d'Aimé Césaire dans son ouvrage Discours sur le colonialisme qui a porté les enjeux de la reconnaissance d'un préjudice colonial, ultérieurement reconnu par la loi mémorielle de 2001 et de 2005.

Au niveau de la Métropole, à compter des années 1970, la nécessité d'un désenclavement illustre aussi la nécessité d'unifier le territoire, en particulier en assurant une accessibilité des transports.

En effet, la modernité des Trentes Glorieuses et les avancées du progrès technique conduisent à réduire « l'espace-temps », qui se caractérise notamment une contraction continue des trajets à grande vitesse assurés par les lignes de TGV. Ainsi, la possibilité de relier Paris à Bordeaux ou Paris à Marseille apparaît comme un progrès majeur susceptible d'atténuer l'impression d'une hypercentralisation, souvent résumée dans l'expression « Paris et le désert français ». Le temps pour relier la capitale est l'un des marqueurs de désenclavement des territoires, et plus particulièrement des provinces. Cet aspect souligne l'importance des infrastructures qui occupent une place centrale dans les politiques publiques dites de Grands Travaux. Le choix récent des Etats-Unis de consacrer des montants significatifs à ces dépenses illustre leur caractère stratégique en matière socio-économique et d'attractivité du territoire.

De manière prospective, le projet du métro « hyperloop » qui fait l'objet de prototypes financés par Elon Musk et partenariat avec les sites de recherches aéronautiques de Toulouse, alimentent la promesse de pouvoir un jour relier Paris à Toulouse en une trentaine de minutes en capitalisant sur des technologies spatiales.

Pour autant, en dépit de ces promesses techniques la résurgences de problématiques intra-urbaines, relatives par exemple à l'engorgement des centres urbains font apparaître des enjeux de qualité de vie, matérialisés : par l'allongement du temps domicile-travail en particulier pour les classes les plus vulnérables. Ces réflexions comme celle d'un meilleur accès au logement ont particulièrement émergé avec la prise de conscience des inégalités touchant une partie la France périphérique et des travailleurs dits de seconde ligne depuis la crise sanitaire.

Dans ce contexte la persistance de fractures territoriales apparaît de manière saillante et appelle à moderniser et ajuster la mise en œuvre des politiques publiques à l'échelle nationale comme locale.

* *

SI LES FRACTURES TERRITORIALES SONT PORTEUSES DE DESILLUSIONS AUPRES DES CITOYENS ET DES ELUS LOCAUX, L'ETAT PEUT RENFORCER SON ACTION DANS UNE LOGIQUE VALORISANT LA PROXIMITE, L'ACCESSIBILITE ET LA CONFIANCE

Le bilan mitigé de la politique de la ville et la promotion de l'égalité des chances invite à questionner l'efficacité de ces politiques publiques.

Une ségrégation spatiale qui recoupe la ségrégation sociale alimentant le désenchantement face à la promesse républicaine de l'inégalité des chances.

Le constat d'une dynamique des inégalités cumulatives en France est sans appel depuis de nombreuses années et les progrès en la matière demeurent mitigés. Si l'analyse bourdieusienne dans La reproduction sociale a clairement décrypté les mécanismes du déterminisme social, les enquêtes de sociologie récentes menées aussi bien au niveau des inégalités scolaires qu'au niveau de l'accès aux

Grandes Ecoles confirment le fait que les inégalités de territoires chevauchent les inégalités sociales. Ainsi, l'enquête internationale du PISA de 2015 révélait que les enfants vivant dans les quartiers sensibles, classifiés en zone urbaine sensible (ZUS) avaient deux fois plus de retard en termes de niveau au moment de leur entrée en 6^e que les élèves vivant hors ZUS (21,7% contre 11,6% pour ces derniers).

En effet, dans leur récent ouvrage L'École peut-elle sauver la démocratie ?, M. Durut-Bellat et F. Dubet dressent le constat d'une massification du système, qui ne s'est pas nécessairement accompagnée d'une amélioration de l'égalité des chances et qui au contraire se distingue par une intensification pour l'accès la « classe cognitive » (David Goodhart) entre les vainqueurs du système. Si des initiatives lancées à l'instar du programme ZEP de Sciences Po en 2001 ont permis de favoriser l'accès aux grandes écoles aux élèves méritants des zones sensibles, le discours de N. Sarkozy en 2007 sur l'égalité des chances rappelait que celle-ci ne devait pas se limiter aux quartiers sensibles et banlieues, mais également bien veiller à intégrer les territoires ruraux. Ce ciblage inclusif apparaît nécessaire pour tenir compte des territoires et populations marginalisées et/ou défavorisées dans une acception la plus large et représentative des inégalités territoriales.

Une fracture sociale réactualisée par le spectre de l'archipelisation de la France (J. Fourquet).

Si J. Chirac a employé dans les années 1990 le terme de fracture sociale, celle-ci a été réactualisée par diverses analyses qui soulignent la persistance de ces divisions territoriales. La crise des Gilets Jaunes a ainsi mis en relief les griefs de la La France périphérique dont C. Giully précise que le nouveau clivage se fait à présent entre les centres – urbains -, connectés qui concentrent les populations les plus diplômées et aisées, et la périphérie qui regroupe la ruralité, les banlieues, les lieux aussi marqués par la fracture numérique et qui concentrent un fort sentiment de déclassement et de défiance vis-à-vis des élites et de la classe dirigeante.

A ce constat, l'ouvrage de J. Fourquet : L'archipel français, Naissance d'une nation multiple et divisée souligne avec acuité le risque de fragmentation de l'unité nationale face à la montée des particularismes qui accompagne les phénomènes de ghettoïsation qui attestent aussi un certain échec de la politique de la ville. Les émeutes de banlieue de 2005 ayant nécessité la mise en place d'un état d'urgence illustrent le caractère brûlant de la question à laquelle le Plan Borloo a tenté d'apporter des pistes sans être repris.

Vers une recomposition de la relation entre l'Etat central et les territoires à travers la promotion d'une logique de proximité, différenciation au cœur du récent projet de loi 3Ds.

Les enjeux relatifs à la revitalisation de la logique de décentralisation.

La démarche engagée depuis 2017 visent à assurer l'égalité des chances sur tout le territoire en plaçant l'écoute des citoyens et élus au cœur du projet de réforme de l'Etat. Cette dynamique impulsée par le Grand Débat National et la mise à disposition de cahiers de doléances, a aussi été marquée par une étroite concertation impliquant notamment l'Association des Maires de France. A cet égard, la loi de 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a permis de revaloriser le rôle de maire dont les compétences ont été affaiblies par la loi Notre de 2015.

Pour aller plus loin et revaloriser cette fonction qui fait face à une crise des vocations, une réflexion sur la reconnaissance de cette fonction pourrait être menée. Celle-ci pourrait aussi veiller à assurer une féminisation de ce mandat, actuellement occupé à plus de 60% par des retraités, comme le soulignait l'analyse du politiste – Pierre Sadran dans le cadre d'un article consacré à ce sujet dans les Cahiers français en 2021.

Le besoin de proximité exprimé par les citoyens trouve un écho favorable dans le déploiement des Maisons du Service Public dont le phasage a respecté un principe de priorité visant les plus petites communes. Des expérimentations dans la même veine gagnerait à cibler en particulier ces territoires, en visant notamment à accompagner la dématérialisation des services publics en maintenant l'accessibilité avec un guichet de proximité.

Enfin, si la loi 3DS pour différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification vise à construire un nouvel acte de la décentralisation centré sur l'autonomie et la confiance. Les inquiétudes relatives à la perte d'autonomie financière des collectivités locales à l'issue notamment de la réforme de la suppression de la taxe d'habitation et d'autres recettes devraient faire l'objet d'une attention, tant par leur portée pratique, bien que celles-ci soient en grande partie compensées, que par leur dimension symbolique. Aussi, en ce sens, la lettre du Premier ministre adressée aux Préfets visant à assurer une territorialisation du plan de relance en mobilisant les acteurs locaux autour de comités de pilotage s'inscrit dans une dynamique positive et pertinente à l'égard des nouvelles ambitions administratives dans la gestion de la relation entre administration centrale et territoires.

* *

Ainsi, le constat de la transversalité des inégalités territoriales invite à une nécessaire approche globale dans la résolution de celle-ci, comme des enjeux relatifs à la nouvelle question urbaine. En ce sens, la réforme de l'Etat engagée par le projet 3DS matérialise une meilleure prise en compte des spécificités territoriales, comme un rééquilibrage des initiatives pouvant émaner de la perception des enjeux locaux. Pour autant, comme le souligne J.P Jouyet dans son ouvrage L'envers du décor, la dynamique de décentralisation ne peut demeurer superficielle et l'évaluation de cette nouvelle approche se fera sans équivoque à l'aune de la confrontation avec la pratique. Aussi, compte-tenu des enjeux qui accompagnent la dématérialisation des services publics, l'effort consentis en faveur d'un Grand Plan Numérique apparaît plus que jamais comme une priorité et un vecteur pour atténuer les inégalités entre centre et périphéries.

* *

*